



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



Le 10 octobre 2019

Monsieur le directeur Territorial de la PJJ d'Auvergne,

Depuis plusieurs mois, les Responsables d'Unité Éducative de la PJJ sont mobilisés pour réclamer une véritable reconnaissance statutaire juste et équitable.

En 2009, la création de la fonction de RUE ne s'est accompagnée d'aucune reconnaissance statutaire.

En 2019, la DPJJ n'a trouvé comme seule solution que de « proposer » un projet de statut de cadre éducatif qui est insuffisant au regard des tâches accomplies chaque jour par les RUEs (précédemment remplies par les directeur.trice.s de services) et la charge de travail.

Pendant ces 10 années, nous avons exercé une fonction d'encadrement et d'expertise et accompagné les évolutions institutionnelles de notre administration.

Pendant ces 10 années, nous avons été recrutés, formés par l'ENPJJ, validés à partir de travaux effectués et d'oraux de soutenance et recrutés sur des postes correspondants.

Pendant ces 10 années, nous avons été évalués annuellement par notre hiérarchie et confirmés sur nos fonctions.

Nous avons pu exprimer notre incompréhension et notre colère (légitimes selon les propos même de madame la Directrice de la PJJ) à l'occasion de la réunion organisée le vendredi 4 octobre 2019 à Roubaix.

Les RUEs et CT mobilisés du territoire d'Auvergne s'inscrivent dans la mobilisation nationale et ont décidé de :

- non-participation aux réunions de cadre (CDTe, réunion de cadre) et de rester présents sur leurs unités et service
- cesser la remontée des données chiffrées
- cesser la remontée des rapports d'activités mensuels et annuels
- non-participation aux dialogues de gestion
- ne pas réaliser les CREP
- non-participation à la conduite de l'évaluation interne
- non-participation aux manifestations nationales (portes ouvertes.....)
- non-participation à toutes les instances régionales et territoriales (travail sur les orientations de la PJJ : MEAJ ; CJPM ; contrôle de fonctionnement.....)
- non-participation aux réunions DS/RUEs.



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



Pour finir, nous avons pris comme décisions, en lien avec la maltraitance institutionnelle que nous subissons:

- de demander à rencontrer le médecin de prévention afin de pouvoir faire constater les effets délétères en termes de santé inhérents à cette situation (injonction paradoxale, souffrance psychique, défaut de communication, stress, sentiment d'insécurité, d'humiliation, de découragement, sidération.....).
- de renseigner le cahier CHSCT.
- de rencontrer le conseiller mobilité carrière, notamment pour chercher des solutions qui n'auront pas encore été fermées par la DPJJ (Cf note du 22 mai 2019 concernant les détachements).

Pour notre part, nous pensons que tant que la Direction de la PJJ n'aura pas apporté des réponses justes et équitables à nos demandes ; il régnera au sein de l'institution un sentiment d'injustice et de colère durable.

Les CSE mobilisés exerçant les fonctions de Conseiller Technique et de RUEs.